

Communiqué de presse

Conflit au Proche-Orient : Le DFAE appelle à une enquête impartiale sur le respect du droit international humanitaire

09.01.2009

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) déplore vivement la situation humanitaire catastrophique prévalant à Gaza. Il salue la résolution adoptée par le Conseil de Sécurité demandant une cessation immédiate des hostilités dans la bande de Gaza et il appelle toutes les parties à la respecter. Le DFAE appelle à une enquête impartiale sur le respect du droit international humanitaire. Face à l'urgence humanitaire, le DFAE octroie 3 millions de francs supplémentaires pour les organisations d'aide humanitaire. Par ailleurs, il prépare l'envoi d'une mission humanitaire d'urgence sur place.

La situation humanitaire qui prévaut à Gaza est catastrophique. Les morts se comptent aujourd'hui par centaine et les blessés par milliers. Ce sont les civils qui paient un très lourd tribut des affrontements, y compris les enfants. Les Nations Unies se basant sur des sources palestiniennes, font état de 758 morts et de 3'100 blessés. (source : communiqué de presse de l'ONU daté du 8 janvier 2009). Lors de deux incidents, les 5 et 6 janvier 2009, au moins 46 civils réfugiés dans des écoles à Gaza gérées par l'UNRWA - l'agence des Nations Unies qui œuvre en faveur des réfugiés de Palestine - ont péri. Selon les sources officielles israéliennes, les roquettes lancées depuis Gaza vers Israël ont causé depuis le début de l'opération de l'armée israélienne à Gaza la mort de 4 personnes et fait 176 blessés parmi la population civile (source : communication du MAE israélien datée du 8 janvier 2009).

Les périodes de trêve humanitaire doivent être immédiatement étendues afin de permettre la mise en place d'un couloir humanitaire permanent. La Suisse est intervenue ces derniers jours par des moyens diplomatiques pour que le CICR puisse entrer dans la bande de Gaza et accomplir son mandat. Le DFAE est préoccupé par les destructions d'ambulances et les dégâts matériels substantiels de plusieurs hôpitaux à Gaza. Toutes les parties au conflit sont sous l'obligation de protéger le personnel médical, les hôpitaux et autres unités sanitaires. La protection des personnes déplacées doit aussi être assurée.

L'accès des blessés aux soins médicaux ainsi que l'accès des agences humanitaires à la population civile sont essentiels. Cet accès est actuellement rendu presque impossible ce qui a conduit l'UNRWA à suspendre provisoirement ses activités humanitaires à Gaza après des tirs israéliens contre des convois qui ont tué deux de ses employés. Un collaborateur du CICR a également essuyé des tirs. Les attaques contre des organisations humanitaires sont des violations du droit international humanitaire. La Suisse déplore cette situation et exige un accès humanitaire rapide et sans entraves. Les biens de secours doivent pouvoir être acheminés et les blessés évacués.

Le DFAE salue les efforts internationaux pour mettre un terme à la crise actuelle, tout particulièrement la résolution adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies (8 janvier 2009) appelant à un cessez-le-feu immédiat à Gaza. La Suisse demande aux parties au conflit de respecter le cessez-le-feu et de répondre favorablement aux autres initiatives en cours. Dans ce contexte, la Suisse appelle à une enquête impartiale sur le respect du droit international humanitaire, en particulier concernant les attaques contre deux écoles gérées par l'UNRWA.

La Suisse a décidé d'octroyer 3 millions de francs additionnels pour venir en aide aux victimes civiles du conflit dans la bande de Gaza. L'Aide humanitaire de la Confédération est également disposée à fournir un soutien logistique au Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM), sous la forme de la mise à disposition d'experts du Corps suisse d'aide humanitaire. Enfin, la Suisse prépare une mission d'aide humanitaire d'urgence, composée d'experts dans les domaines médical, de l'eau potable et de la logistique. Cette mission sera sur place dans les prochains jours.

La Suisse reste convaincue que le conflit israélo-palestinien ne peut être résolu par des moyens militaires. Seules des négociations visant à permettre la création d'un Etat palestinien viable vivant côte à côte d'un Etat d'Israël internationalement reconnu dans des frontières sûres apportera une solution durable à ce conflit.

Pour rappel, la Confédération alloue annuellement au Territoire palestinien occupé en moyenne 12 millions de francs suisses d'aide humanitaire. Cette somme est principalement destinée à l'UNRWA et au CICR.

Personne de contact :

Toni Frisch, Directeur adjoint de la DDC et Délégué pour l'aide humanitaire de la Confédération
Tél. +41 (79) 415 27 54